

TIRAGE AU SORT DU 1^{er} TOUR DE LA COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS



Tirage à retrouver sur [notre site](#) ou dans le PV de la Commission de la Pratique Sportive

Vendredi 17 septembre 2021

SOMMAIRE

L'ACTU DE LA SEMAINE	3
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	12
PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	24
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	26



Mise en page :
Thibault Quadruppani et Morgan Billaut

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

District de l'Hérault de Football

66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierres vives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

L'ACTU DE LA SEMAINE

FORMATIONS AU MODULE U6-U7 DANS L'HERAULT

RÔLE DES ÉDUCATEURS, PARENTS ET ACCOMPAGNEURS			
Missions de l'encadrement : L'encadrement d'un jeune joueur est composé d'un triptyque : l'éducateur, l'accompagnateur (« le dirigeant ») et les parents. Chacun d'entre eux a un rôle à tenir auprès des jeunes joueurs. Leurs missions doivent être COMPLÉMENTAIRES et chacun doit rester dans son rôle.			
	RÔLES DE L'ÉDUCATEUR	RÔLES DE L'ACCOMPAGNEUR	RÔLES DES PARENTS
HORS DE L'ACTIVITÉ	> Participe aux réunions techniques du club > Prépare le calendrier des rencontres > Met en place les conditions d'entraînement (lieu, jour, horaires, stages...) > Met en œuvre une programmation > Intègre le Programme Éducatif Fédéral dans son fonctionnement > Prévoit des animations extra-sportives > Assure le lien avec les parents (réunion, contact...) > Met en place la charte de vie avec les joueurs	> Prépare le déplacement et les conditions matérielles (dionces, ballons, équipements, feuille de match, pharmacie, voitures...) > Conçoit le livret de l'équipe à destination des parents (coordonnées, entraînements, calendrier, charte de vie...) > Aide à la mise en place d'animations extra-sportives	> Indique l'absence (et son motif) de leur enfant à l'éducateur > Fait respecter les temps de sommeil de leur enfant > Prépare une alimentation adaptée à l'activité physique > Vérifie que le sac du footballeur soit correctement préparé > Participe à la vie du club
ENTRAÎNEMENT	> Prépare et anime la séance d'entraînement > Tient la fiche de présence > Fait le point sur l'organisation des rencontres du week-end (santé, absences, transport) > S'entretient avec les joueurs si besoin	> Ouvre et ferme les vestiaires > Accueille les joueurs > Aide à la préparation du matériel > Participe à l'animation de la séance si besoin > Surveille les joueurs	> Transporte son enfant > Assiste périodiquement à l'entraînement de son enfant
PÉRIODE DE RENCONTRE (avant, pendant, après)	> Prépare la rencontre > Organise l'équipe et donne les consignes > Nous le contact avec l'adversaire et l'arbitre > Dirige l'équipe > Fait le bilan avec les joueurs > Précise le prochain rendez-vous > Tient la fiche de présence	> Distribue les équipements > Accueille l'adversaire et l'arbitre > Seconde l'éducateur dans son rôle (échauffement, remplaçants, pharmacie...) > Prépare la collation d'après-match à domicile	> Participe au transport des joueurs de l'équipe > Accueille les parents de l'autre équipe > Encourage tous les joueurs de l'équipe > Aide à la préparation de la collation

Source guide interactif FFF

Pour répondre à une forte demande des clubs, il est mis en place une action d'envergure de formation au module U6-U7 sur l'ensemble du département, réservé aux accompagnateurs et dirigeants des équipes héraultaises.

L'objectif de cette formation sur la journée est d'accueillir en sécurité des enfants de 6 à 7 ans (U7), animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories concernées, accompagner et diriger une équipe en compétition (Plateaux). Il est très important dans cette phase d'initiation de l'enfant au football d'avoir sur le bord des terrains des accompagnants formés

12 formations, pouvant accueillir 288 personnes, sont organisées sur 3 samedis du mois d'Octobre 2021

Le lien est ici [sur notre site](#).

ÉLECTION DE LA DÉLEGATION DU DISTRICT DE L'HERAULT POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA L.F.O



L'élection de la délégation du District de l'Hérault pour l'Assemblée Générale de la Ligue d'Occitanie aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 23 octobre 2021. L'appel à candidature pour cette élection est ouvert. Vous trouverez ci-joint l'acte de candidature à remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le *22 septembre 2021 à minuit*, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature. Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Élection de la délégation du District ».

CALENDRIERS GENERAUX SAISON 2021-2022



Voici les calendriers généraux saison 2021-2022, susceptibles d'être modifiés ou complétés en fonction des directives en attente de la LFO, notamment pour les U14 garçons et les Féminines Seniors.

Le calendrier Futsal n'a pas encore été défini.

[Calendrier Général Jeunes Saison 2021-2022](#)

[Calendrier Général Senior, Vétérans Et Futsal Saison 2021-2022](#)

[Calendrier Général Football Féminin Saison 2021-2022](#)

[Calendrier Général Football d'animation Saison 2021-2022](#)

RASSEMBLEMENT FEMININ



La reprise du football pour les féminines s'est concrétisé, ce samedi 11 septembre 2021, par ce premier Rassemblement sur le complexe sportif de Jacou.

Il a permis aux joueuses licenciées ou non, éducateur(es), dirigeant(es), de se retrouver sur le rectangle vert pour découvrir ou tout simplement pratiquer leur sport favori.

Les mots clés de cette journée étaient SE RETROUVER, PLAISIR et S'AMUSER

Ce sont plus de 300 jeunes filles licenciées ou non, qui ont répondu présente et 17 clubs représentés.

Au programme de la journée :

En matinée pour les catégories U15 et U18, rencontres de foot à 8 et ateliers PEF avec la populaire Roue.

Dans l'après-midi, c'était au tour de la catégorie U13 sous la forme de rencontres à 8 et pour la catégorie U11 et U8 sous la forme de rencontres à 5 et de plus un atelier de dessin sur le thème « Fête du Foot Féminin » a été mis en place.

La section féminine sélectionnera trois dessins qui seront publiés dans le journal officiel du District et serviront d'affiche pour la « Fête du Foot Féminin ».

Cette journée fut un grand succès. Un goûter et une remise de dotation sont venus la clôturer

Les clubs participants :

US Lunel	FA Jacou Clapiers
FC Pas du Loup	US St Martin de Londres
Valras Sérignan	PI Vendargues
AS Fabrègues	FC Sussargues
AS Gignac	CA Poussan
Thongue Libron	RC St jean de Védas
GC Lunel	MHSC
FC Sète	FC Maurin
GC ST Aunes	

Nous remercions le club de Jacou Clapiers pour l'accueil et l'organisation, David Blattes Président du District, les élus du comité de Direction, Hervé Grammatico, Mazouz Belgharbi, les membres de la commission technique, Marie Kubiack CTR et Mickael Vigas CTD, les joueuses, éducateurs et dirigeants.

La Présidente
Marie Claude Espinosa

DISPOSITIF DE LA CARTE PASSERELLE



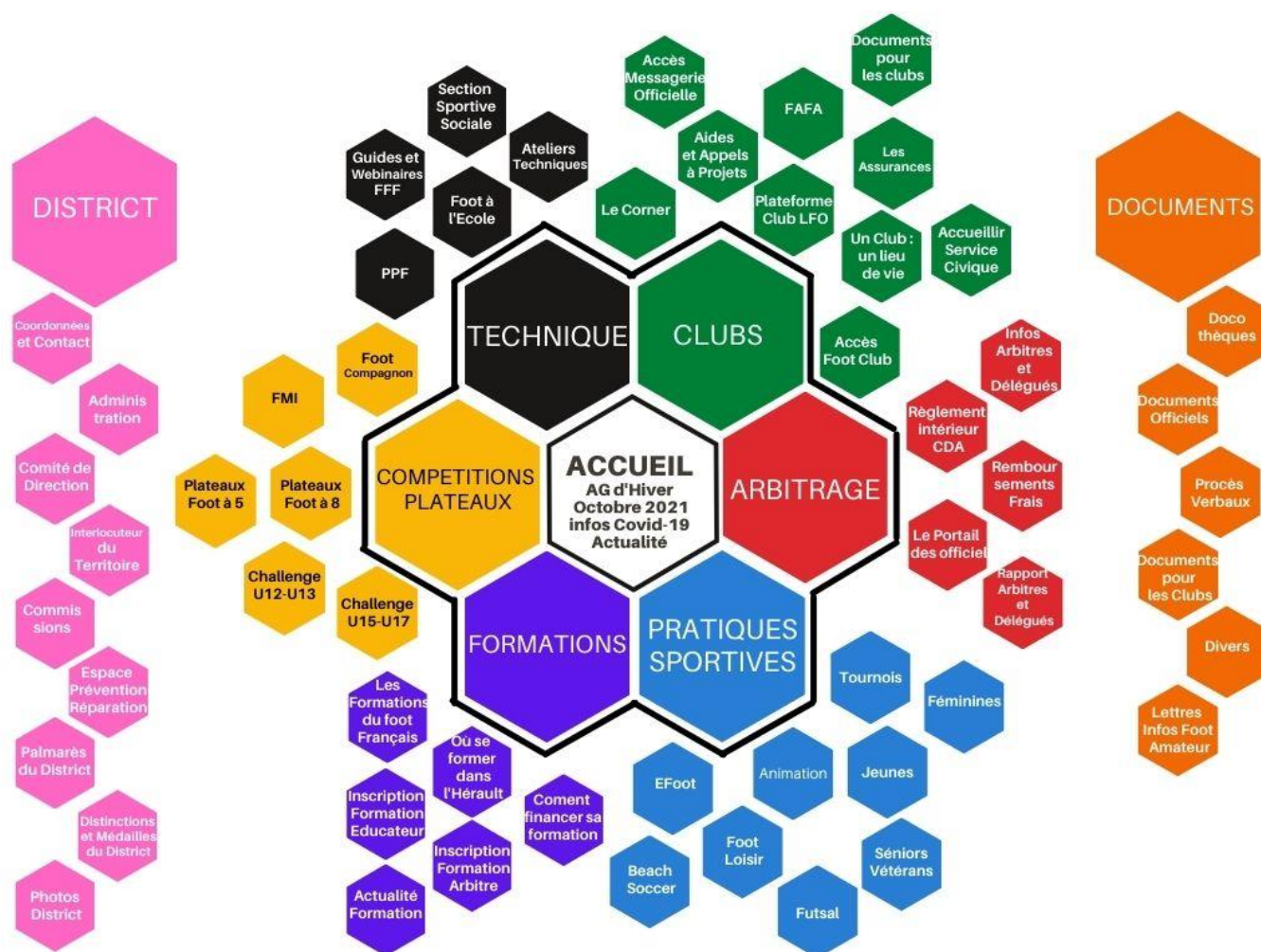
Objectif du dispositif : favoriser la découverte du sport chez les jeunes et faciliter leur adhésion en club.

Principe : A destination de tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés USEP et UGSEL, elle offre la possibilité aux élèves de tester les activités sportives, dans une limite de 3 séances gratuites par clubs, pendant une période définie, sans prise de licence.

Suite au bilan du déploiement national qui s'est déroulé du 1er septembre au 17 octobre 2020, nous vous rappelons que des évolutions du dispositif ont été actées pour la rentrée de septembre 2021.

[Le dispositif est à retrouver sur notre site](#)

PLAN DU SITE



Pour faciliter et optimiser votre temps sur le site du District vous trouverez ci joint un document simplifiant votre navigation.

[Lien de l'article](#)

FORMATION CONTINUE DE LA COMMISSION DES TERRAINS JOURNEE DU 4 SEPTEMBRE 2021

Après le café d'accueil préparé dans les locaux du District, Janick accueille les membres de la commission renouvelée et remercie Henri de sa présence et de son accord pour nous faire profiter de son expertise accumulée pendant 11 années dans cette commission des Terrains.

La nécessité de cette journée s'explique par la refonte fédérale des critères de classements des installations sportives de football, donc sa prise en compte depuis le 01/07 et la migration du classement des terrains et éclairages depuis le 1/09. Le contenu abordé devrait faciliter l'acquisition des nombreuses modifications à mettre en œuvre dans les futures visites des installations héraultaises. La grille de travail est proposée comptant sur les apports de chacun pour enrichir cette mise à niveau.

Les principes des contrôles, l'impact de la refonte FFF, les documents pédagogiques nationaux ont été vu lors de la lecture vidéo de la CF TIS avec explication de la méthode employée, du pourquoi et des justificatifs des choix à partir de diapositives projetées copieuses mais claires. Les concertations en visio-conférence ont permis la simplification du règlement et d'être moins contraignant sur beaucoup de critères.



Henri Tota, à l'instar du travail écoulé les précédentes saisons, insiste sur la représentation du District par les contrôleurs lors des visites qui se doit être bienveillante. Il expose les techniques employées et les points incontournables des mesures. Le déroulement des visites doit prendre en compte les besoins des clubs et les contraintes que doivent subir les collectivités qui gèrent des budgets.

Lors de la précédente réunion ordinaire, nous avons déjà donné un document « résumé » des critères 2021. De nombreux documents attachés à la refonte et aux critères de classements votés par l'AG FFF du 12/03/21 ont été distribués : divers tableaux des critères pour les anciennes et nouvelles installations de T4 à T7, un inventaire de la FAQ, questions et réponses relevées par la CFTis issues de la vidéo. Et enfin une correspondance adoptée par le District 34 pour ses propres compétitions déterminant le classement exigé pour leur déroulement en divers championnats et coupes.

L'après-midi commençait la pratique sur tablette. Les documents officiels de visite y ont été téléchargés. Avec cette manipulation, il s'agissait de compléter les plages inscriptibles de façon à transférer directement le fichier aux divers responsables et notamment le référent du District. En plus de l'appareil photo, l'utilité du magnétophone de cette même tablette peut faciliter la récolte des données. Les dossiers sont diffusés par le District à la commission régionale qui est habilitée à proposer le classement des installations à la Commission Fédérale TIS.

Quatre secteurs ont été déterminés pour réduire les déplacements.



La Président
Janick Barbusse

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 15 septembre 2021

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Excusé : **M. Jacques Gay**

Absent : **M. Matthieu Blain**

Le procès-verbal de la réunion du 23 août 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

INFORMATIONS AUX CLUBS

ARSENAL CROIX ARGENT 1/BESSAN AS 2

50537.1 – D4 (B) du 12 septembre 2021

La Commission transmet le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

La Commission rappelle les dates d'édition des calendriers Seniors et Vétérans :

Les championnats D1 à D3 ont été publiés le 24 août 2021

Les championnats D4 à D5 le ont été publiés le 26 août 2021

Le championnat Vétérans a été publié le 2 septembre 2021

RETRAITS D'ENGAGEMENTS

Après édition des calendriers

BOUJAN FC 2

D5 (C)

Mail du 29 août 2021

Amende : 150 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

ETS DU JAUR 1

D5 (C)

Mail du 30 août 2021

Amende : 150 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

ST THIBERY SC 3

D 5 (B)

Mail du 3 septembre 2021

Amende : 150 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

COURNONSEC BS 2

Vétérans (E)

Mail du 3 septembre 2021

Amende : 150 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

MONTP. MILLENAIRE 1

Vétérans (E)

Mail du 6 septembre 2021

Amende : 150 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

MUC FOOTBALL 2

Vétérans (F)

Mail du 9 septembre 2021

Amende : 150 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

FRONTIGNAN AS 3

Vétérans (D)

Mail du 10 septembre 2021

Amende : 150 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

MONTARNAUD AS 3

Vétérans (D)

Mail du 14 septembre 2021

Amende : 150 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

NEZIGNAN ES 2

Vétérans (C)

Mail du 15 septembre 2021

Amende : 150 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

ENGAGEMENTS

Mail du 6 septembre 2021 du club F. O. SUD HERAULT : **SUD HERAULT FO 4** intègre la poule C du championnat D5.

Mail du 7 septembre 2021 du club LA CLERMONTAISE : **CLERMONTAISE 3** intègre la poule C du championnat Vétérans.

CHANGEMENT DE POULE

COURNONSEC BS 2, en **Vétérans (E)** est remplacée par **FABREGUES AS 4** qui souhaitait changer de poule (mail du 27 août 2021) et ne fait donc plus partie de la poule D.

FIN D'ATTRIBUTION DE TERRAIN

La Ville de Montpellier a décidé de ne plus attribuer de terrain au club ARSENAL CROIX D'ARGENT F. C.

Ainsi, conformément à l'Article 7 d) du Règlement des Compétitions Officielles, le club devra notifier au moins dix jours avant chaque rencontre à domicile le terrain de remplacement, ainsi que les accords de prêt du terrain émanant de la commune idoine (hors Ville de Montpellier s'entend) et du club qui utilise habituellement les installations. A défaut, l'article 7 e) sera appliqué.

La Commission rappelle également qu'en **aucun cas les matchs aller et retour ne peuvent se jouer sur le même terrain**, à moins qu'il ne soit habituellement utilisé par les clubs intéressés, conformément aux dispositions de l'Article 6 f) du Règlement des Compétitions Officielles.

Pour le championnat **vétérans** qui débute ce week-end, compte tenu de la notification tardive du Service des Sports de la Ville de Montpellier, **la rencontre ARSENAL CROIX ARGENT 2/M. PAILLADE MERCURE 2 du 17 septembre 2021 est reportée au 1^{er} octobre 2021.**

Dossier transmis à la commission des règlements et contentieux.

CORRESPONDANCE DES CLUBS

Mail du club U.S. VILLENEUVOISE du 15 septembre 2021 demandant l'intégration de son équipe, engagée en D4 poule C, en D3 poule C, à la place de MARSEILLAN CS 1 qui a notifié son forfait général le 8 septembre 2021 (cf. rubrique idoine) ; la Commission ne peut donner une suite favorable à sa demande, la première journée des championnats seniors du 12 septembre 2021 ayant été disputée.

COUPES DE L'HÉRAULT

La Commission communique la liste des équipes engagées en Coupe de l'Hérault Seniors et Coupe de l'Hérault Vétérans édition 2021-2022 :

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

AGDE RCO 2
ALIGNAN AC 1
ANIANE SO 1
ARSENAL CROIX ARGENT 1
ASPIRAN FC 1
ASPTT LUNEL 1
BAILL ST BRES VALER 1
BALARUC STADE 1
BASSES CEVENNES 1 (mail du 14 septembre 2021)
BESSAN AS 1
BEZIERS A. S. 2
BOUJAN FC 1
BOUZIGUES LOUPIAN AC 1
CANET AS 1
CASTELNAU CRES FC 1
CASTRIES AV 1
CAZOULS MAR MAU 1
CERS PORTIRAGNES SC 1
CLERMONTAISE 1
COEUR HERAULT ES 1
CORNEILHAN LIGNAN 1
COURNONSEC BS 1
COURNONTERRAL 1
ES PAULHANPEZENAS AV 1
FABREGUES AS 2
FLORENSAC PINET 1
FRONTIGNAN AS 1
GIGEAN R S 1
GIGNAC AS 1
GRABELS US 1
GRAND ORB FOOT ES 1
JACOU CLAPIERS FA 1
JUVIGNAC AS 1
LA GRANDE MOTTE AS 1
LA PEYRADE OL 1
LAMALOU FC 1
LATTES AS 1
LAVERUNE FC 1
LE POUGET-VENDEMIAN 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1
LUNEL GC 1
LUNEL US 1
M. ATLAS PAILLADE 1
M. CELLENEUVE 1
M. INTER AS 1
M. LEMASSON RC 1
M. LUNARET NORD 1

M. PAILLADE MERCURE 1
M. PETIT BARD FC 1
M. ST MARTIN AS 1
M.ARCEAUX 1
MARSILLARGUES 1
MAUGUIO CARNON US 1
MAURIN FC 1
MEZE STADE FC 1
MIDI LIROU CAPESTANG 1
MIREVAL AS 1
MONTAGNAC US 1
MONTARNAUD AS 1
MONTBLANC SF 1
MONTP MOSSON MASSANE 1
MONTPEYROUX FC 1
MUDAISON ES 1
NEFFIES ROUJAN RC 1
NEZIGNAN ES 1
OL MARAUSSAN BITER 1
PALAVAS CE 2
PEROLS ES 1
PIGNAN AS 1
POUSSAN CA 1
PRADES LEZ FC 1
PUIMISSON AS 1
PUISSALICON MAGA 1
ROC SOCIAL SETE 1
S. POINTE COURTE 1
SAUVIAN FC 1
SC LODEVE 1
SETE FC 34 2
SETE OLYMPIQUE FC 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1
ST CLEMENT MONT 1
ST FELIX DE LODEZ OL 1
ST GELY FESC 1
ST JEAN VEDAS 1
ST MARTIN LONDRES US 1
ST MATHIEU AS 1
ST PARGOIRE FC 1
ST THIBERY SC 1
SUD HERAULT FO 1
SUSSARGUES FC 1
TEYRAN ASP 1
THONGUE ET LIBRON FC 1
U.S. BEZIERS 1
VALERGUES AS 1
VALRAS SERIGNAN FCO 1
VALROS AS 1
VENDARGUES PI 1
VIA DOMITIA USCNM 1
VIASSOIS FCO 1
VIL.MAGUELONE 1

VILL. BEZIERS FC 1**VILLEVEYRAC US 1****102 équipes**

Calendrier :

1^{er} tour le 3 octobre 2021, 76 équipes disputent 38 matchs, 26 équipes sont exemptes32^{èmes} de Finale le 31 octobre 2021 disputés par les 38 vainqueurs et les 26 exempts du 1^{er} tour16^{èmes} de Finale le 19 décembre 20218^{èmes} de Finale le 30 janvier 2022

¼ de Finale le 20 février 2022

½ Finales le 24 avril 2022

Finale le 26 mai 2022

Le tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe de l'Hérault Seniors du 3 octobre 2021 qui s'est déroulé ce jour à 14h dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, en présence :

- de M. **Mazouz Belgharbi**, Vice-Président du District de l'Hérault de Football et Président de la Commission de la Pratique Sportive
- des **membres de la Section Seniors**
- du club **F.C. MONTPEYROUX**

a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec prolongations et épreuve des tirs au but s'il y a lieu :

ANIANE SO 1/M. LEMASSON RC 1
VALROS AS 1/ST MATHIEU AS 1
GRABELS US 1/LAVERUNE FC 1
VIL.MAGUELONE 1/GRAND ORB FOOT ES 1
NEFFIES ROUJAN RC 1/ST MARTIN LONDRES US 1
COEUR HERAULT ES 1/SETE OLYMPIQUE FC 1
ST FELIX DE LODEZ OL 1/TEYRAN ASP 1
VIA DOMITIA USCNM 1/MAUGUIO CARNON US 1
MUDAISON ES 1/ST PARGOIRE FC 1
M. ST MARTIN AS 1/MAURIN FC 1
M. PAILLADE MERCURE 1/VIASSOIS FCO 1
LA GRANDE MOTTE AS 1/BESSAN AS 1
LE POUGET-VENDEMIAN 1/ASPIRAN FC 1
JACOU CLAPIERS FA 1/VALRAS SERIGNAN FCO 1
OL MARAUSSAN BITER 1/THONGUE ET LIBRON FC 1
M. CELLENEUVE 1/BOUZIGUES LOUPIAN AC 1
CASTRIES AV 1/BOUJAN FC 1
NEZIGNAN ES 1/AGDE RCO 2
ES PAULHANPEZENAS AV 1/CANET AS 1
MONTBLANC SF 1/SUSSARGUES FC 1
M. LUNARET NORD 1/MIDI LIROU CAPESTANG 1
MONTP MOSSON MASSANE 1/CAZOULS MAR MAU 1
COURNONTERRAL 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1
SAUVIAN FC 1/ROC SOCIAL SETE 1
LAMALOU FC 1/POUSSAN CA 1
MARSILLARGUES 1/CORNEILHAN LIGNAN 1
LUNEL US 1/PUISSALICON MAGA 1
PUIMISSON AS 1/VALERGUES AS 1
ASPTT LUNEL 1/PRADES LEZ FC 1

VILL. BEZIERS FC 1/ALIGNAN AC 1
M. INTER AS 1/S. POINTE COURTE 1
VILLEVEYRAC US 1/MIREVAL AS 1
FLORENSAC PINET 1/LA PEYRADE OL 1
SC LODEVE 1/MONTPEYROUX FC 1
GIGEAN R S 1/ST GELY FESC 1
COURNONSEC BS 1/ST THIBERY SC 1
ARSENAL CROIX ARGENT 1/PALAVAS CE 2
BASSES CEVENNES 1/JUVIGNAC AS 1

Equipes de R3 exemptes : 11

BAILL ST BRES VALER 1 – GIGNAC AS 1 – M. ARCEAUX 1 – MEZE STADE FC 1 – MONTAGNAC US 1 –
MONTARNAUD AS 1 – PEROLS ES 1 – PIGNAN AS 1 – ST ANDRE SANGONIS OL 1 – ST JEAN VEDAS 1 – SUD
HERAULT FO 1

Equipes de R2 exemptes : 4

FABREGUES AS 2 – M. ATLAS PAILLADE 1 – M. PETIT BARD FC 1 – U.S. BEZIERS 1

Equipes de R1 exemptes : 11

BALARUC STADE 1 – BEZIERS A. S. 2 – CASTELNAU CRES FC 1 – CERS PORTIRAGNES SC 1 –
CLERMONTAISE 1 – FRONTIGNAN AS 1 – LATTES AS 1 – LUNEL GC 1 – SETE FC 34 2 – ST CLEMENT MONT 1 –
VENDARGUES PI 1

COUPE DE L'HÉRAULT VÉTÉRANS

ALIGNAN AC 3
ARSENAL CROIX ARGENT 2
BAILL ST BRES VALER 3
BALARUC STADE 3
BEZIERS A. S. 3
CAZOULS MAR MAU 3
COEUR HERAULT ES 2
CORNEILHAN LIGNAN 3
ES PAULHANPEZENAS AV 4
FABREGUES AS 4
FLORENSAC PINET 3
GIGEAN R S 3
GRAND ORB FOOT ES 3
LA GRANDE MOTTE AS 3
LA PEYRADE OL 3
LAMALOU FC 3
LE BOSC ES VETERANS 1
LIEURAN LES BEZIERS 1
M. ARCEAUX 3
M. LEMASSON RC 3
M. PAILLADE MERCURE 2
MARSEILLAN CS 2
MIDI LIROU CAPESTANG 3
MIREVAL AS 3
MONTAGNAC US 3
MONTBLANC SF 2
MONTP MOSSON MASSANE 2
NEFFIES ROUJAN RC 2
OCCITANIE FC 1

OL MARAUSSAN BITER 3
PIGNAN AS 3
POUSSAN CA 2
ROC SOCIAL SETE 3
S. POINTE COURTE 3
SAUVIAN FC 2
SETE FC 34 3
SPORT TALENT 34 1
ST GEORGES RC 1
ST JEAN VEDAS 4
ST MARTIN LONDRES US 2
ST THIBERY SC 4
THONGUE ET LIBRON FC 3
THONGUE ET LIBRON FC 4
U.S. BEZIERS 3
VALERGUES AS 3
VALROS AS 2
VENDARGUES PI 3
VIA DOMITIA USCNM 3
VILL. BEZIERS FC 3
49 équipes

Calendrier :

1er tour le 22 octobre 2021 : 17 matchs disputés par 34 équipes, 15 équipes exemptes
16^{èmes} de Finale le 17 décembre 2021 disputés par les 17 vainqueurs et les 15 exemptes du 1^{er} tour
8^{èmes} de Finale le 28 janvier 2022
1/4 de Finale le 18 février 2022
1/2 Finales le 22 avril 2022
Finale le 27 mai 2022

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D2

⚽ Poule B

PUISSALICON MAGA 2/ROC SOCIAL SETE 1

Du 12 septembre 2021, reportée au 3 octobre 2021 (Accord des clubs)

Est reportée à une date ultérieure

(Coupe de l'Hérault Seniors)

D3

⚽ Poule B

M. PAILLADE MERCURE 1/PIGNAN AS 2

Du 12 septembre 2021, reportée à une date ultérieure

Est reportée au 17 octobre 2021 et inversée

(Terrain inaccessible – Match Ligue 1 MHSC/LENS programmée à 17h)

BOUJAN FC 1/CANET AS 2

Du 26 septembre 2021

CANET AS 2/BOUJAN FC 1

Du 6 février 2022

Ont été inversées

(Accord des clubs)

D4

⚽ Poule C

M. ATLAS PAILLADE 3/ST CLEMENT MONT 3

Du 12 septembre 2021

Est reportée au 3 octobre 2021

(Accord des clubs – terrains de la Mosson fermés en raison du match de Ligue 1)

D5

⚽ Poule C

SAUVIAN FC 1/SUD HERAULT FO 4

Du 12 septembre 2021

Est reportée au 19 septembre 2021

(Intégration tardive en championnat)

VÉTÉRANS

⚽ Poule C

CŒUR HERAULT ES 2/MONTAGNAC US 3

Du 24 septembre 2021

MONTAGNAC US 3/CŒUR HERAULT ES 2

Du 4 février 2022

Ont été inversées

(Accord des clubs – terrain pelousé en mauvais état)

CŒUR HERAULT ES 2/ES PAULHANPEZENAS AV 4

Du 8 octobre 2021

ES PAULHANPEZENAS AV 4/CŒUR HERAULT ES 2

Du 11 mars 2022

Ont été inversées

(Accord des clubs – terrain pelousé en mauvais état)

⚽ Poule D

POUSSAN CA 2/ROC SOCIAL SETE 3

Du 17 septembre 2021

ROC SOCIAL SETE 3/POUSSAN CA 2

Du 4 février 2022

Ont été inversées

(Accord des clubs)

⚽ Poule E

M. ARCEAUX 3/ST GEORGES RC 1

Du 17 septembre 2021

Est reportée au 1^{er} octobre 2021

(Accord des clubs)

FORFAITS

ST FELIX DE LODEZ OL 1

50806.1 – D5 (B) du 12 septembre 2021

À THEZAN ST GENIES OF 2

Mail du 8 septembre 2021

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

M. LUNARET NORD 1

50579.1 – D4 (C) du 12 septembre 2021

À ST JEAN VEDAS 3

Mail du 8 septembre 2021

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

MIDI LIROU CAPESTANG 4

50918.1 – Vétérans (B) du 17 septembre 2021

Contre VILL. BEZIERS FC 3

Mail du 15 septembre 2021

Amende : 40 € (20 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

MONTP MOSSON MASSANE 1

50581.1 – D4 (C) du 12 septembre 2021

À M. PETIT BARD FC 3

Vu la feuille de match,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe M. PETIT BARD FC 3 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MONTP MOSSON MASSANE 1 avec amende de 40 €, pour en reporter le bénéfice à l'équipe M. PETIT BARD FC 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

MARSEILLAN CS 1

D3 (C)

Mail du 8 septembre 2021

Amende : 160 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux équipes ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

M. ST MARTIN AS 1

50268.1 – D3 (C) du 12 septembre 2021

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

PUIMISSON AS 2

50626.1 – D4 (D) du 12 septembre 2021

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

M. ST MARTIN AS 2

50675.1 – D5 (A) du 12 septembre 2021

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

ES PAULHANPEZENAS AV 2

50535.1 – D4 (B) du 12 septembre 2021

VIL. MAGUELONE 1

50582.1 – D4 (C) du 12 septembre 2021

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 29 septembre 2021**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 29 septembre 2021

Le Président de séance,
Bernard Guiraudou

Le Secrétaire de séance,
Bruno Lefevre

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

SECTION FORMATION

Président : **M. Serge SELLES**

Présents : **MM. Gérard MOSSE- Sylvain PAILHES - Zakaria ZOUGGAR**

TEST PHYSIQUE du 4/09/2021

Encadrement : **MM. SELLES. TOURNIER**

Présents :

MM. ANONIZ. BENSEGHIR. BOUKERA ABACI. BOUSSOU.BOUZOUADA. CHAYRIGUES. DRIF. EL HARRATI. FERNI. KILUBI. LOUKILI. MACCHI. MATHE ROUSSEL. MECHEROUH. MOKRANI. OUALI. OULAD SLIMANE.QUEROL. RAMDANE.RIETZLER. SAIDANI. TOURNIER.

STAGE D3 du 4/09/2021 Maison des Sports MANDELA.

Encadrement : **SELLES .ZOUGGAR**

Présents :

BOUDJELAL. BRIENNE. CONSTANTIN. FARRIEUX.LEBLOND. LEGER. LOUKILI. MIRADJI. LAZUTTES. OUALI. ROUX. SARSARI. VITALE. Excusés : EL BEKKAOUI.

Remerciements aux participants et heureux de vous retrouver après cette trop longue absence.

Z. ZOUGGAR informe les arbitres des dernières modifications des lois du jeu.

STAGE D1/D2 du 5/09/2021 LIGUE OCCITANIE

Encadrement : **Mrs MOSSE. PAILHES. SELLES. ZOUGGAR.**

Présents :

Mrs ANGENOT. BLEHABIB. BENSEGHIR. BEN BOUAZZA.BOUKERA ABACI. BOUSSOU. BOUZOUADA. BRAHIMI. CARON. CHERIDI.DEGROS. DIF. DOVIN. DRIF.EL BANE. FOURNIER. HIDAOUI. KADIM. KILUBI. MADDI. MATEO.MATHE ROUSSEL. MOKRANI. MOZERR. OUDJIDANE. PARE.QUEROL. RAMDANE. RASMONT. REGUI. SAIDANI.

Excusés : **Mrs EL YACOUBI. FEKRAOUI. MATHIEU.OULAD SLIMANE. ZOUGAR.**

S.SELLES Responsable de la formation remercie les participants de leurs présences et donne la parole aux invités.

Mr. BELGHARBI Vice-Président du District fait part du plaisir d'être parmi les arbitres et prie de bien vouloir excuser D. BLATTES Président du District retenu par ses obligations et souhaite un bon stage aux participants.

Mr. HOPOKOKLE. Représentant les éducateurs

Mr. VELEZ Président de l'UNAF informe les arbitres du rôle de l'association

S. PAILHES se réjouit du grand nombre de présents après cette si longue interruption et informe les arbitres sur le fonctionnement de la CDA et de la section formation. S'en suit un très long échange avec les participants. Il souhaite une très bonne saison à tous nos arbitres.

G. MOSSE donne les dernières infos sur la COVID et les obligations qui en découlent.

Z. ZOUGGAR et S.SELLES dans un échange inter actif avec les participants donnent les dernières directives sur les changements des lois du jeu.

Remerciements :

D.LEDENTU Directeur Administratif de la Ligue pour le prêt de la salle.

J. SCHMITT CTRA pour les supports pédagogiques.

Fin de la formation 16 H.

Le Responsable de la Formation
Serge Selles

Le Président
Serge Selles

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du mardi 7 septembre 2021

Présidence : **M. Alain Huc**

Présents : **MM. Henri Blanc - David Legras - Gilbert Malzieu - Belmaaziz Mohammed - Benjamin Caruso - Gabriel Jost - Claude Fraysse - Akrouch Hicham**

Excusés : **Gaëtan Odin - Guy Rey - Goupil Marc**

Assistent à la réunion : **MM. Mazouz Belgharbi - Michaël Vigas CTD DAP - Vincent Bosc CTS**

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

ORDRE DU JOUR

Présentation des nouveaux membres et des missions de la Section Animation

Présentation du planning des U12/U13 jusqu'aux vacances de la Toussaint

Préparation de la journée de rentrée des U10/U11

ORGANISATION TOUTES SECTIONS

MEMBRES SECTION FOOTBALL ANIMATION

Modification des membres de la section animation

Nouveaux membres : **MM. Akrouch Hakim, Belmaaziz Mohammed et Goupil Marc.**

SECTION U12/U13

Début cette semaine et jusqu'à la fin du mois des sessions « permis de diriger une équipe U13 ».

Rappel des dates du permis de diriger :

Judi 09 Septembre 2021 à MARAUSSAN Stade Armand SANJOU Club E. CAZOULS MM

Judi 16 Septembre 2021 à POUSSAN Stade ALBERT BOUTOU Club CA POUSSAN

Vendredi 24 Septembre 2021 à SAINT JEAN DE VEDAS Stade E. VIDAL Club RC VEDASSIEN

Judi 30 Septembre 2021 à St MARTIN de LONDRES Stade Municipal Club U.S ST MARTIN DE LONDRES

Début des poules de Brassage le 02 octobre 2021.

La fin des engagements des équipes du groupe 1 est prévue le 17 septembre 2021.

Il est rappelé qu'un guide éducateur U12/U13 est disponible sur le site du district dans : **Pratiques sportives/animation/Memo foot A...**

SECTION U10/U11

La journée de rentrée des catégories U10/U11 est planifiée sur vingt sites différents du département le **samedi 18 septembre 2021 de 9h00 à 12h00.**

1. E.S GRAND ORB FOOTBALL (4 terrains de foot à 8)

2. F.C.O VALRAS SERIGNAN (4 terrains de foot à 8)
3. A.S PIGNAN (3 terrains de foot à 8)
4. A.S JUVIGNAC (2 terrains de foot à 8)
5. A.S MIREVAL (2 terrains de foot à 8)
6. F.C LESPIGNAN VENDRES (4 terrains de foot à 8)
7. A.S GIGNAC (2 terrains de foot à 8)
8. A.S VALERGUES (4 terrains de foot à 8)
9. R.C ST JEAN DE VEDAS (4 terrains de foot à 8)
10. RACING DOCKERS SETE (2 terrains de foot à 8)
11. ATLAS PAILLADE MONTPELIER (2 terrains de foot à 8)
12. S.A MARSILLARGUES (4 terrains de foot à 8)
13. E.S PEROLS (4 terrains de foot à 8)
14. S.C PORTIRAGNES VIAS (4 terrains de foot à 8)
15. R.C.O AGDE (4 terrains de foot à 8)
16. A.V. S FRONTIGNAN A.C (4 terrains de foot à 8)
17. F.C SUSSARGUES (4 terrains de foot à 8)
18. U.S LUNEL (2 terrains de foot à 8)
19. A.S LATTES (4 terrains de foot à 8)
20. F.C LAVERUNE (4 terrains de foot à 8)

Des membres des différentes commissions assisteront à cette journée.

Les plateaux officiels ne reprendront qu'après les vacances de la Toussaint.

Pendant le mois d'octobre 2 journées de plateaux amicaux seront organisées avec les équipes inscrites.

Il est rappelé qu'un guide éducateur U10/U11 est disponible sur le site du district dans : **Pratiques sportives/animation/Memo foot A...**

SECTION U8/U9

Rentrée du foot prévue 25 septembre 2021.

Les modalités vous seront communiquées ultérieurement.

Il est rappelé qu'un guide éducateur U6 à U9 est disponible sur le site du district dans : **Pratiques sportives/animation/Memo foot A...**

SECTION U6/U7

Rentrée du foot prévue 02 Octobre 2021.

Les modalités vous seront communiquées ultérieurement.

Il est rappelé qu'un guide éducateur U6 à U9 est disponible sur le site du district dans : **Pratiques sportives/animation/Memo foot A...**

COVID

Il est rappelé que, pour accéder aux installations tous les éducateurs, dirigeant, volontaires, adultes majeurs qui doivent posséder un Pass Sanitaire valide.

Prochaine réunion le 14 septembre 2021 à 14h00.

Le Président,
Alain Huc

Le Secrétaire de séance
Henry Blanc

Hérault Sport

vous accompagne à
tous les âges et sur
tous les terrains !



Infos

04.67.67.38.00

Maison départementale des sports «Nelson Mandela»
ZAC pierresvives - 66, Esplanade de l'Egalité
BP 7250 - 34 086 Montpellier Cedex 4
e-mail : info@heraultsport.fr

Sport
Hérault